



Ordonnance de télécom CRTC 2008-275

Ottawa, le 29 septembre 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
La Cie de Téléphone de Courcelles Inc.	29	le 29 août 2008
NorthernTel, Limited Partnership	261 261A	le 19 août 2008 le 29 août 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>